



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
09.10.2014

Date de la convocation des conseillers :  
09.10.2014

point de l'ordre du jour no:  
7C

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 17 octobre 2014

**Présents :** Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers

Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Spautz, bourgmestre, Knaff, Hansen, Bernard, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Plans d'encadrement périscolaire (PEP) 2014/2015**

Vu la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental;

Vu la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental;

Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois sus 1 - 3;

Vu le règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015 ;

Vu les plans d'encadrement périscolaires 2014-2015 pour les sites « Ecole fondamentale Ancien Lycée », « Ecole fondamentale Brill », « Ecole fondamentale Bruch », « Ecole fondamentale Dellhéicht », « Ecole fondamentale Grand-Rue », « Ecole fondamentale Lallange / Maison Relais Lallange », « Ecole fondamentale Nonnewisen » et « Ecole à journée continue Jean Jaurès / Structure assurant l'accueil socio-éducatif (Maisons Relais, Foyer scolaire,..) : Maison Relais « Ganzdaagsschoul »

Vu l'avis de la commission scolaire du 18 juin 2014;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**à l'unanimité**

les plans d'encadrement périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015 annexés à la présente.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

La bourgmestre,